

Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE)

Pays Yon et vie : une démarche exemplaire pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

22 communes engagées : illustration à La Genétouze

Conformément à la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, chaque commune du Pays Yon et Vie devra s'être dotée d'ici le 23 décembre prochain d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Le but est d'améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap. Portant une politique d'amélioration de l'accessibilité, le Pays a été moteur pour que les 22 communes du territoire mettent en œuvre leur PAVE de façon coordonnée, avec un accompagnement financier et l'appui logistique du bureau d'étude SCE. Intéressons-nous au cas de La Genétouze, avec Jean ROUTHIAU, adjoint au patrimoine...

Un chantier de long terme

Sous un soleil d'automne éclatant, nous arpentons le secteur de la commune, qui a fait l'objet d'un "extrait de PAVE" avec l'aide du bureau d'études SCE, de Carquefou. A un angle de carrefour, Jean ROUTHIAU nous signale un lampadaire déplacé,

un panneau indicateur reculé : autant d'obstacles physiques éliminés ! Un aménagement peu impressionnant, mais emblématique des multiples améliorations à apporter, en considérant de nombreux paramètres : pentes, paliers, profils en travers, passages piéton, bandes podotactiles, ressauts, équipements et mobiliers, escaliers, signalétique et systèmes d'information, feux de circulation, postes d'appel d'urgence, emplacements d'arrêt de transport collectif, contrastes visuels, visibilité des cheminements... "Si l'accessibilité est facile à mettre en œuvre et modique quand elle est prévue dès le départ, la remise en accessibilité de l'existant, elle, s'avère un chantier très vaste et coûteux, nécessitant planification et budgétisation sur le long terme." Reste que le PAVE, concrétise l'expression d'une volonté politique, très bien accueillie par la population. "Les habitants se rendent compte que les aménagements déjà effectués, et ceux qui seront programmés, profiteront non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi à tous les usagers de la voirie et des espaces publics."

Formation, numérisation, planification...

A La Genétouze, la municipalité a créé dès décembre 2008 son comité de suivi d'une quinzaine de personnes : "élus, personnels administratifs et techniques, assistante maternelle, aide-ménagères, un représentant des accidentés du travail et deux personnes handicapées, ont commencé à bien débroussailler la problématique locale. Nous étions donc prêt à travailler avec SCE sur notre PAVE. Nous avons débuté par une journée de formation, avec prise de mesures sur le secteur du centre bourg (2 km de voirie), là où sont situés les principaux équipements locaux : mairie, commerces, église, écoles, salle des fêtes, théâtre, espace Prévert..." Ensuite, élus et personnels administratifs et techniques municipaux ont consacré deux demi-journées supplémentaires à la poursuite des relevés, avant une autre demi-journée de formation assurée par SCE (programmation informatique, estimation des coûts, etc.). "Nous avons envoyé notre copie pour le secteur test, sous forme de plans assortis de nos notes de relevés le 23 juillet dernier au SIG de la Communauté de Communes du Pays Yonnais (chargée de la numérisation desdits plans pour le compte du Pays). Aujourd'hui, nous finalisons les relevés sur les autres secteurs de la commune. Nous avançons parallèlement sur les documents de planification des travaux et de leur coût. Sachant que nous devons remettre notre PAVE finalisé avant la fin de l'année, ça va être "chaud", mais on s'active !"

Hiérarchie et état d'esprit

La mise en œuvre du PAVE prendra du temps. La commune entend programmer les travaux et leur budgétisation par grandes tranches pluriannuelles : 2010/2012, 2012/2015, 2015/2020 et au-delà. "Beaucoup de petites choses peuvent être faites très rapidement, comme la pose de bandes de guidage podotactiles, essentielles pour les personnes malvoyantes. Et beaucoup de petits travaux peuvent être effectués en régie municipale. Mais certaines



Un lampadaire déplacé, un panneau indicateur reculé : autant d'obstacles physiques éliminés !

portions de voirie posent problème, notamment les cheminements dans les anciens quartiers, qui nécessiteront de gros efforts. A titre d'exemple quasiment insoluble, nous avons une impasse de 200 m, dont la remise en accessibilité coûterait 34 600 € ! Nous envisageons plutôt d'y prendre un arrêté municipal de mise en "zone de rencontre" (mixité entre tous les usagers sur une partie de la voirie urbaine, avec priorité aux piétons). Il nous faut donc bien hiérarchiser les zones et les travaux prioritaires." Bref, le PAVE, c'est un état d'esprit qui, à La Genétouze, préside aussi à la conception des nouveaux projets (pôle commercial avec nouvelle supérette et boulangerie-pâtisserie derrière l'église, nouveaux lotissements), mis en accessibilité.

A l'exemple de La Genétouze, les 22 communes du Pays Yon et Vie avancent sur leurs relevés de terrain et ce travail de hiérarchisation.

Contact

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie
Elise DAVID
Tél. : 02 51 06 98 77 • Fax : 02 51 08 84 53
syndicatyonetvie.edavid@wanadoo.fr



Jean Routhiau : "Aujourd'hui, nous avançons sur les documents de planification des travaux et de leur coût."

En bref...

Regards croisés sur la petite enfance

Lors du dernier numéro, nous évoquions le colloque organisé le 25 avril dernier par le Pays Yon et Vie. A cette occasion, une centaine d'élus et de professionnels de la petite enfance du territoire, s'interrogeaient ensemble sur le cas spécifique de l'accueil des 2-3 ans.

Les actes de cette rencontre sont désormais téléchargeables à l'adresse <http://www.village.tm.fr/acteur-rural/?Syntheses-en-ligne>, ou peuvent vous être transmis par mail, si vous en faites la demande à syndicatyonetvie@wanadoo.fr, ou au 02 51 06 98 77.



7 collèges au départ des Créaventures® 2009/2010

Voici donc le départ des 3^{èmes} "Créaventures® au Collège", programme développé par le Pays Yon et Vie en lien avec l'Inspection académique de la Vendée, le cabinet Kiose et Oryon.

La spécificité de cette action est d'ouvrir pour les jeunes de 3^{ème} Option Découverte Professionnelle, de nouvelles perspectives d'orientation professionnelle via la création d'entreprises. Son bilan très positif a conduit l'Inspection académique et les professeurs des 5 collèges participants à la seconde édition 2008/2009, à solliciter une reconduction de l'action pour l'année scolaire 2009/2010 (Richelieu et Saint-Louis à La Roche-sur-Yon, Puy Chabot au Poiré-sur-Vie, Antoine de Saint-Exupéry à Belleville-sur-Vie et Sainte-Marie à Aizenay).

D'autres collèges se sont manifestés pour y participer : Soljenitsyne (Aizenay) et les Gondoliers (La Roche-sur-Yon).

Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce

Plus qu'un an pour bénéficier d'une aide à l'investissement pour les Petites entreprises.

Vous êtes une entreprise commerciale, artisanale ou de service de moins de dix salariés implantée sur l'une des communes du Pays Yon et Vie (hors ville de La Roche-sur-Yon).

Vous avez plus d'un an d'activité et votre Chiffre d'Affaires est inférieur à 762 000 € HT.

Vous avez un projet d'investissement pour votre entreprise ?

Dans le cadre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), le Pays Yon et Vie peut sous certaines conditions vous faire bénéficier d'une aide de 30% du montant HT de vos investissements (aide plafonnée à 10 500 €).
Fin de l'opération : septembre 2010.

Pour tout renseignement, contacter :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
Bruno LAYEC • Tél. : 02 51 44 35 20
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
Anita MENEUX • Tél. : 02 51 45 32 19

Yon & Vie

Editorial



Jacques AUXIETTE

Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Le développement durable en actions,

Le développement durable ne consiste pas à "cosmétiser écologiquement" les politiques conduites sur notre territoire. Avec le concours du Pays Yon et Vie, les communes et communautés de communes qui le composent jouent un rôle concret et primordial en faveur de son avenir économique, écologique et social :

- › elles surveillent les processus de planification (notamment via le ScoT) ;
- › elles fixent les orientations et réglementations locales en matière d'environnement ;
- › elles concourent à l'application des politiques d'environnement adoptées à l'échelon national ;
- › elles jouent un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public.

Gestionnaires des territoires de proximité, elles disposent des compétences qui ont des effets directs sur la vie de leurs habitant(e)s, en matière d'eau, d'habitat, de déchets, de transports, d'énergie... autant de domaines d'intervention du développement durable.

Avec elles, le Pays Yon et Vie nourrit des réflexions et initie des actions concrètes :

- › avec le programme européen et régional LEADER, 1 100 000 € vont venir abonder nos actions en matière de maintien et développement des services de proximité, de préservation et valorisation de l'espace rural, de pérennisation de l'agriculture péri-urbaine...
- › avec l'opération de thermographie aérienne et notre futur Plan Climat Énergie Territorial, nous nous engageons dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et dans notre adaptation au changement climatique, à l'appui d'économies d'énergie, de rénovation énergétique, de développement des énergies renouvelables, profitables à tous...
- › avec le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), nous allons améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap... et de tous les usagers !

C'est à notre niveau territorial que les idées et les orientations nationales et internationales peuvent se transformer en actions concrètes. Que l'on peut agir sur notre manière de vivre et de consommer pour provoquer la prise de conscience et les changements qu'appelle le développement durable. "Penser globalement, agir localement", c'est ce à quoi s'emploient les élu(e)s locaux du Pays Yon et Vie, œuvrant à la satisfaction des besoins de votre vie quotidienne tout en veillant à la prise en compte du long terme.

Programme Leader, c'est parti...

A vos projets !

Réaliser des projets locaux avec des crédits européens, c'est rendre l'Europe très concrète sur notre territoire en contribuant à le faire mieux vivre ! Dans le cadre de l'appel à projets LEADER lancé par l'Europe et la Région des Pays de la Loire, le GAL Yon et Vie (Groupe d'Action Locale : Syndicat Mixte Yon et Vie + Conseil de Développement) s'est ainsi vu attribuer 1 100 000 € pour la période 2009/2015. Le 15 septembre dernier se tenait la première réunion du Comité de Programmation chargé de valider les futurs projets éligibles au titre de l'aide LEADER...

Services de proximité, espace rural, agriculture péri-urbaine...

Si le programme LEADER du Pays s'organise autour de 5 volets, les trois premiers en constituent les principales composantes clairement identifiées, ambitieuses et porteuses pour le développement de notre territoire rural.

› **Volet 1 : En matière de services de proximité (321 000 €), il s'agira de maintenir et/ou de développer des services et équipements :**

- › pour les enfants, notamment en termes d'accompagnement à la scolarité ;
- › pour l'accueil et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie physique ou psychique et/ou souffrant d'isolement (accueil de jour, garde de nuit, télésurveillance,...) ;
- › pour le maintien et le développement des professionnels de santé. Ce dispositif sera complété par des actions de prévention santé, communication et promotion.

› **Volet 2 : L'espace rural (244 000 €) fera l'objet d'actions destinées à :**

- › préserver les milieux naturels, via des plans de gestion sur les espaces remarquables et la reconquête de la qualité du réseau hydraulique ;
- › valoriser le patrimoine rural à travers l'inventaire, la mise en valeur, la promotion, la gestion et l'entretien des sites, assortis d'actions de sensibilisation et de formation.



De gauche à droite, Bernard Perrin, Jacques Auxiette et Pierre Régnauld ont lancé la première réunion du Comité de Programmation des projets LEADER.

› **Volet 3 : Afin de pérenniser l'activité agricole périurbaine (306 000 €), un soutien particulier sera apporté :**

- › à la production maraîchère de proximité (porteuse mais peu développée sur le territoire) ;
- › aux exploitations durables ;
- › à la commercialisation ;
- › à l'organisation de la filière biologique.

Avec une bonification du taux d'aide pour les projets agricoles bio.

› **Volet 4 : 9 000 € seront alloués à la "Coopération", pour développer aux niveaux national et international des projets sur les thématiques :**

- › des pratiques durables en agriculture ;
- › des nouveaux services de proximité ;
- › des réseaux de l'agriculture bio ou de proximité.

› **Volet 5 : 220 000 € seront consacré au "Suivi - Animation Évaluation" du dispositif, avec un effort supplémentaire pour le volet agricole, qui bénéficiera de l'expertise de la Chambre d'Agriculture et de l'ADASEA.**

Les "premiers arrivés" ne seront pas forcément les premiers servis : "Nous devons avoir une vision d'ensemble des projets, pour sélectionner ceux qui serviront le plus largement et efficacement possible nos orientations à l'échelle du territoire. Le programme est donc lancé et les premiers dossiers pourront être étudiés dès décembre", explique Jacques AUXIETTE. Une communication vers les porteurs de projets potentiels se prépare avec également l'organisation d'un séminaire sur l'agriculture périurbaine d'ici la fin 2009.



Les membres du Comité de Programmation.

Aide LEADER : mode d'emploi

Vous avez un projet dont l'objectif répond à ceux du programme LEADER du Pays Yon et Vie ? Vous pouvez peut-être prétendre à une aide européenne !

› **Qui peut bénéficier de cette aide ?**

Les collectivités et leurs groupements, les associations, les établissements publics, les agriculteurs et groupements de producteurs...

› **Pour quels montants ?**

Selon les dispositifs, l'aide peut aller de 1 000 à 50 000 €. L'aide sera calculée en fonction du montant de la subvention publique totale (jusqu'à 55 %).

Aussi, tout projet sollicitant un financement LEADER doit avoir obtenu au préalable l'accord d'un autre financeur public (État, Région, Département ou autre collectivité locale).

› **Un Comité de Programmation local pour étudier les projets**

Le GAL Yon et Vie est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie LEADER définie sur le territoire. Il sélectionne les opérations qui seront financées au titre de LEADER par l'intermédiaire du Comité de Programmation. Ce comité mixte est composé de 6 élus locaux et de 8 représentants de structures privées majoritairement issus du Conseil de Développement. Il se réunit au moins 3 fois par an.

› **Quels critères de sélection pour les projets ?**

Priorité est donnée aux opérations :
 › répondant à la stratégie du programme ainsi qu'à une approche territoriale et intégrée ;
 › marquées par leur caractère innovant ;
 › favorisant partenariat et mise en réseau ;
 › à impact environnemental maîtrisé.
 La plus-value apportée par le financement LEADER doit être justifiée.

› **Vos démarches :**

Afin de discuter de votre projet et rassembler les documents nécessaires au dossier de demande de subvention, prendre contact :

Pour les Volets 1 et 2 : Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie - Naïma BOUAKAZ › Tél. 02 51 06 98 77

Pour le Volet 3 : Chambre d'Agriculture - Aurélien COUSSEAU › Tél. 02 51 36 81 17

Thermographie - Plan Climat Energie Territorial

Le "climat" est à la réduction des gaz à effet de serre et aux économies d'énergie !

Plan Climat Energie Territorial

Réduire nos émissions et nous adapter au changement climatique

D'ici 2020, la France devra avoir réduit de 20% ses émissions de gaz à effet de serre (- 50% en 2050). Et à partir de 2011, un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) devra être réalisé tous les cinq ans par les entreprises de plus de 500 salariés, les administrations de plus de 250 personnes et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants (Régions, Départements, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération). Ces dernières sont d'ores et déjà fortement incitées à adopter des Plans Climat Energie Territoriaux d'ici 2012.

Une "stratégie climat" adaptée aux enjeux du territoire

Démarche volontariste, un PCET va donc être engagé sur le Pays. Les communes et communautés qui le composent peuvent de fait agir à leur niveau. Mais les entreprises, artisans, agriculteurs et le grand public sont également concernés et seront impliqués. Pour bien cadrer l'opération, le Pays Yon et Vie a sollicité une assistance méthodologique et technique de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie des Pays de la Loire (ADEME)*. Christian FROUIN, son délégué régional adjoint, estime que le PCET répondra aux enjeux écologiques mais aussi économiques et sociaux du territoire : "Économiques par la réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'augmentation du coût des énergies fossiles, la réduction des factures d'énergie, le développement de filières de production locales, l'attractivité du territoire éco-responsable, la création d'emplois... Sociaux par la lutte contre la précarité énergétique, la protection des habitants et des activités contre les aléas climatiques, la continuité du service public assuré par la collectivité..."

Le succès reposera sur une mobilisation forte de tous les acteurs du territoire : "les collectivités auront un rôle moteur à jouer, en faisant essaimer leurs propres bonnes pratiques, en entraînant, fédérant, mobilisant sur la durée les autres acteurs qui s'engageront avec elles et sur lesquels elles n'ont pas de prise directe (Process industriels, producteurs d'énergie résidentielle, tertiaire, agriculture, fret...), jusqu'aux citoyens tous potentiellement émetteurs de gaz à effet de serre. Des partenariats, des engagements réciproques sont à imaginer. Les aides classiques de l'ADEME pourront venir abonder les actions concrètes éligibles."

* L'ADEME a mis en ligne (sur www.ademe.fr) "Construire et mettre en œuvre un Plan Climat Territorial", un guide pratique et opérationnel intégrant des retours d'expériences de territoires déjà engagés (dont Nantes Métropole).

Depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, les besoins énergétiques de l'humanité (industrie, agriculture, transports, habitat...) n'ont cessé d'augmenter, et avec eux les émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, le changement climatique représente clairement un défi écologique, sanitaire, social et économique : réchauffement global, perturbation du cycle de l'eau, phénomènes météo extrêmes, régression des glaciers et de la banquise, élévation du niveau des mers, espèces en danger... Qui plus est, l'épuisement des énergies fossiles (grandes émettrices de gaz à effet de serre) et leur coût exponentiel sont inéluctables. Bref, il nous faut à la fois réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nous adapter aux impacts du changement climatique. Pas de solution miracle : des économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le changement de nos comportements... sont dès-à-présent impératifs. A son niveau, le Pays Yon et Vie a décidé de prendre le problème à bras le corps : après avoir lancé l'opération de thermographie aérienne, il s'engage résolument dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET)...

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET), c'est quoi ?

Déclinaison du Plan Climat National, un Plan Climat Energie Territorial est une démarche destinée à lutter contre le changement climatique à l'échelle d'un territoire. Il s'appuie au préalable sur un diagnostic, tel un Bilan Carbone, véritable état des lieux des émissions de gaz à effet de serre. Il a pour but de permettre au Pays de se fixer des objectifs de réduction de ces émissions et d'adaptation aux impacts du changement climatique, puis de définir un plan d'actions ad hoc. Des outils d'évaluation permettent enfin de mesurer l'impact du PCET et de le faire évoluer.

En effet, au niveau national, les collectivités :

- › interviennent directement sur plus de 12% des émissions de GES avec leurs bâtiments, l'éclairage public, les déplacements de leurs agents, des marchandises, la fabrication des produits qu'elles consomment...
- › peuvent agir indirectement sur plus de 50% des émissions de GES sur leur territoire, par leurs politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de transports de personnes et de marchandises, de conception de nouveaux quartiers, de réhabilitation des anciens...



Jacky Tougeron, Elise David, chargés de mission Yon et Vie

Un "Bilan carbone", puis des actions et leur évaluation

Jacky TOUGERON, animateur du Plan Climat à Yon et Vie explique : "Il va falloir prendre en compte le climat et l'énergie dans l'évolution à venir du ScoT et de la stratégie de développement du territoire, au regard des activités et domaines énergivores et émetteurs de gaz à effet de serre, comme les transports, le bâtiment, etc. Dans un premier temps, un bureau d'études va être recruté par le Pays Yon et Vie. D'abord, pour établir en 2010 le "Bilan Carbone" du territoire - outil de diagnostic stratégique et de définition d'indicateurs, qui sera réalisé à partir de données des collectivités, administrations, chambres consulaires, organismes et syndicats professionnels - ; ensuite, pour préconiser des actions susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Pays décidera in fine de la stratégie et des modalités de mise en œuvre."

Vaste mission... Toutefois, le Pays Yon et Vie ne part pas de rien : "les démarches AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme), les projets HQE (Haute Qualité Environnementale), le recours de plus en plus fréquent aux énergies renouvelables, la systématisation des économies d'énergie, les réflexions en cours sur les déplacements, les actions d'audit des bâtiments communaux et de l'éclairage public pour encourager le recours aux énergies renouvelables menées par le SYDEV... prouvent que les élus ont pris concrètement le pli. Et les citoyens eux-mêmes sont conscients des enjeux, en attestent les témoignages d'artisans de plus en plus sollicités sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables."

Zoom sur...



Thermographie aérienne

D'un survol d'avion... à l'amélioration de votre isolation

Déjà réalisée pour 9 communes du Pays, l'opération de thermographie aérienne suit son cours : tout d'abord, avec la restitution des premiers résultats depuis début septembre ; ensuite, dès cet hiver, la thermographie des autres communes du territoire et leurs propres résultats dans la foulée. Cette mesure des déperditions de chaleur par les toits constitue une utile sensibilisation des propriétaires aux possibles économies d'énergie, voire leur premier pas vers des décisions fondamentales en termes d'équipement, de choix d'isolation ou de chauffage. La thermographie contribuera ainsi au Plan Climat Énergie Territorial, tout en générant un volant d'affaires - non négligeable en temps de crise - pour les artisans locaux spécialement formés...

Des défauts "moyens" sur les neuf communes thermographiées

Neuf communes (60 % des foyers) sur les 23 du Pays ont été thermographiées l'hiver dernier : Chaillé-sous-les-Ormeaux, Le Tablier, Saint-Florent-des-Bois, Nesmy, La Roche-sur-Yon, Mouilleron-le-Captif, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Belleville-sur-Vie. Quelques 56 heures de vol (soit plus de 10 000 km) y auront été consacrées, pour l'acquisition de plus de 150 000 images infrarouges, leur numérisation et leur superposition au cadastre (plus de 100 000 parcelles traitées) et la restitution de 435 planches. D'autres campagnes de thermographie auront lieu l'hiver prochain sur les 14 communes restantes, quand les conditions météo seront réunies, avec des caméras quatre fois plus rapides. Les résultats suivront dans la foulée, sans rupture dans leur communication. Ce qu'il ressort de la première vague : de nombreux bâtiments montrent des déperditions (de peu perceptibles à excessives), la plupart des défauts s'avérant "moyens", significatifs d'un vieillissement de l'isolation.

Ces premières informations ont pu être données en septembre lors du Salon EcocitéA organisé aux Oudairies par Oryon, et à l'occasion d'une série de réunions dans les 9 communes concernées. Puis, du 16 septembre au 17 octobre, dans les mairies,

EcocitéA : le salon où

Au salon EcocitéA, sur le stand Yon et Vie dédié à la thermographie, les conseillers énergie ont effectué auprès de particuliers près de 900 restitutions sur les 3 jours. Un tantinet inquiets en arrivant, plutôt soulagés en repartant, quelques propriétaires nous ont confié leur sentiment :



› M. VACHON (La Roche-sur-Yon) pour un locatif de 90 m², datant de 1974 : "Je m'attendais à voir du rouge (déperdition très importante), or il

semble y avoir peu de déperdition par la toiture. Je

olution !

des permanences de restitution ont permis à plus de 4 000 personnes de prendre connaissance des résultats pour leur propre logement. Tous étaient invités (beaucoup l'ont fait) à prendre un rendez-vous ultérieur avec un conseiller énergie dans les communautés de communes, pour un entretien individuel destiné à évaluer la pertinence énergétique, financière et environnementale des travaux d'économie d'énergie ou d'énergie renouvelable, et de prioriser les investissements sur une base chiffrée (le même processus sera proposé jusqu'en juin prochain aux habitants des autres communes). Et aussi de se renseigner sur les différentes aides financières pour les travaux : éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, aides des collectivités (Région, Département, communautés de communes), etc.

Les "pros" du bâtiment formés et engagés dans la démarche

La thermographie aérienne n'a certes pas vocation à pousser à la consommation, mais assurément à l'isolation et autres travaux s'ils s'avèrent nécessaires ! D'où la nécessité de pouvoir compter sur des professionnels dûment formés. Associées à l'opération de thermographie aérienne, les organisations professionnelles - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) et Fédération française du bâtiment (FFB) n'ont pas ménagé leur peine : formations d'adhérents aux économies d'énergie et du bâtiment (FEEbat), marque ECO Artisan® pour la CAPEB, charte Bâtir avec l'environnement® pour la FFB, permettent désormais aux particuliers de repérer les professionnels motivés, formés et engagés dans la démarche.

La performance énergétique étant un système complexe, dans lequel interviennent des techniques et des spécialistes de différents corps de métiers, ces professionnels ont été incités à se regrouper pour proposer à tout client une approche globale. Car le chantier est aussi vaste que complexe, et l'objectif (national) ambitieux : réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020 !

Sur le salon EcocitéA, six artisans du Pays Yon et Vie exposant leur "solution globale pour rénover votre habitat".

Ainsi, sur le Salon EcocitéA, un stand à l'enseigne "Une solution globale pour rénover votre habitat" rassemblait six entreprises artisanales en menuiseries extérieures, isolation par l'intérieur et l'extérieur, isolation de combles, extensions-rénovation-maçonnerie, plomberie-électricité-nouvelles énergies, étanchéité-toitures terrasses et végétalisées... Au nom du groupe, Olivier MORIN explique : "La rénovation énergétique constitue un marché émergent, qui prend son temps, mais à gros potentiel et moins cyclique que le neuf. La sensibilisation du public est en marche, des dispositifs incitatifs existent. Nous avons saisi tout l'intérêt d'aborder ce marché à l'appui d'une démarche collective, en offrant aux clients potentiels une expertise globale et des savoir-faire multidisciplinaires. Et il nous semble que tant les objectifs environnementaux que les nouvelles techniques à mettre en œuvre pour les réaliser, revalorisent l'image du bâtiment !"

Contacts

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Plan Climat • Jacky TOUGERON • Tél. : 02 51 06 98 77

Thermographie • Elise DAVID • Tél. : 02 51 06 98 77

Aides

ADEME • www.ademe.fr

Espace Info Énergie Vendée • Tél. : 02 51 08 82 27

Conseil Régional des Pays de la Loire - Service environnement • Tél. : 02 28 20 54 16

Conseil Général de la Vendée - Plan Vendée Solaire • N° vert 800 858 504

Communautés de Communes du Pays Yonnais et Vie et Boulogne : Habitat et Développement
Tél. : 02 51 36 82 63

Thermographie : Attention aux démarchages abusifs !

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune entreprise n'a été missionnée par le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, les communautés de communes ou les communes pour des prestations de service complémentaires ou autres propositions de travaux.

Questions croisées Paroles de présidents...

Le Pays Yon et Vie est-il un bon échelon pour engager un Plan Climat Energie Territorial ? Administrations, entreprises, citoyens sont-ils prêts à s'impliquer ? Quels leviers sont prévus pour inciter les particuliers à engager des travaux d'économie d'énergie ? Chacun des trois Présidents de commission du Pays Yon et Vie - Pierre RÉGNAULT, Bernard PERRIN et Gérard RIVOISY - apporte sa contribution au débat...

Pierre RÉGNAULT

Président de la Commission Aménagement

"Le Pays correspond au bassin de vie de la capitale départementale : emploi, déplacements... il semble logique d'en gérer l'aménagement. Et puis, les émissions de CO2 ne s'arrêtant pas aux frontières des communes, le PCET est pertinent à l'échelle d'un territoire plus vaste comme le Pays !

Concernant les administrations, la volonté est là, avec l'aide de l'ADEME. La Roche-sur-Yon, par exemple, a mis en place un PADAM (Plan d'Amélioration des Déplacements des Agents de la Mairie).

Les entreprises commencent à se préoccuper de l'impact de leur activité, en attestent leurs efforts en matière de nettoyage, de rejet d'eaux usées, de qualité environnementale de leurs bâtiments, de déplacements de leurs employés... Enfin, le succès de la thermographie et du salon EcocitéA montre que les citoyens sont prêts à agir et qu'il s'agit aujourd'hui de leur en apporter les moyens.

Les leviers sont d'une double nature : l'incitation financière "à faire" (aides directes à l'amélioration de l'habitat, isolation, énergies renouvelables... proposées par la Communauté de Communes du Pays Yonnais ou la Région) et l'aide à la constitution d'un réseau local favorisant la déclinaison territoriale des mesures pouvant être mises en place dans un objectif d'amélioration de l'habitat. Dans le cadre d'EcocitéA, les habitants du Pays, et au-delà, ont ainsi pu trouver en un même lieu l'information sur les économies d'énergie et les aides existantes, des conseillers énergie et des professionnels pour décoder cette information, des artisans capables de réaliser ces travaux (avec la charte d'engagement FFB85 et CAPEB 85), l'information sur le financement via les banques.

Grâce à tout cela, les particuliers qui le souhaitent peuvent engager leurs travaux, importants, en toute sérénité."

Bernard PERRIN

Président de la Commission Développement Économique

"Le projet de loi Grenelle 2 définit les contours du PCET, lequel serait imposé prochainement au Pays, de même que le Bilan carbone. Nous prenons donc les devants ! D'autant qu'avec les déplacements domicile/travail, les problématiques d'aménagement, d'urbanisme, de rénovation de l'habitat... le Pays offre l'échelle territoriale adéquate pour aborder la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Le succès du Plan Climat Energie Territorial dépendra du niveau de sensibilisation et de son adaptation aux cibles. Tout le monde est concerné, dans sa vie et ses activités quotidiennes. Mais il va nous falloir faire comprendre les enjeux, pour que chacun considère le bien fondé à modifier ses comportements. C'est un challenge à la fois culturel, économique et démocratique.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne accompagne évidemment l'opération. Elle a en outre lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), cadre dans lequel elle abonde les aides pouvant être affectées à la rénovation de l'isolation et autre travaux visant aux économies d'énergie. D'autres outils viendront sans doute compléter ces dispositifs."

Gérard RIVOISY

Président de la Commission Agriculture et Cadre de Vie

"Notre société est habituée à beaucoup de confort, de liberté et d'excès de consommation. Ce sera très dur de faire marche arrière.

Dans ma propre commune de Nesmy, je le juge à la plus ou moins bonne volonté des gens quand il s'agit pour eux de consentir à des efforts profitables à tous en matière de respect de l'environnement, de la gestion de leurs déchets, du respect de la vitesse en centre bourg ou en campagne, du respect due à la vie des autres (bruit, etc.). Je constate aussi le recours quasi-systématique à la voiture pour faire quelques achats en centre bourg, qui plus est en essayant de stationner si possible devant les commerces.

Les publics sensibles au changement climatique et à ses conséquences, même si c'est dans l'air du temps, ne constituent encore qu'une minorité. Alors, je crains que la réussite du PCET ne soit conditionnée à des contraintes régaliennes.

En 2008, avec le SyDEV, Nesmy s'est engagée sur quatre axes : la réalisation d'un bilan énergétique de nos bâtiments communaux avec une estimation des travaux, la mise aux normes de l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et l'approche environnementale de la ZAC destinée à l'habitat.

Avec le succès de la thermographie, les dispositifs d'aides et la volonté des artisans, nous pouvons penser que les actions iront dans le bon sens. Elles doivent permettre une prise de conscience d'un grand nombre de nos concitoyens et ainsi tendre vers les préconisations du PCET.

C'est le souhait que nous sommes en droit d'espérer pour inverser le gaspillage actuel et ainsi permettre à nos générations futures de pouvoir bénéficier de ce que nous avons trop sous-estimé, je veux dire : "l'énergie bon marché".

à l'on cause... de thermographie !

suis agréablement surpris, car l'isolation est vieille et je la pensais en plus ou moins bon état. Quoi qu'il en soit, je vais y faire un peu de travail !"



» M. et Mme THIBAudeau (La Roche-sur-Yon) pour un pavillon ancien de 130 m² : "C'est mieux que je ne le pensais : la déperdition est faible à moyenne,

du fait que la laine de verre soit très ancienne et écartée dans les combles. J'ai pris un prochain rendez-vous avec un conseiller énergie, pour un entretien plus complet. C'est une opération très utile."



» M. et Mme GILLAIZEAU pour une maison à étage de 75 m² à Saint-Florent-des-Bois : "Il y a du vert (déperdition moyenne). Comme le toit est

à 4 pentes, peut être la laine de verre n'est-elle pas posée jusqu'au bout. A moins que les déperditions proviennent des ouvertures... J'ai sollicité un prédiagnostic, car je compte à minima revoir l'isolation."



Pas moins de 900 habitants du Pays ont pris connaissance des résultats de la thermographie de leur logement lors d'EcocitéA !